

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DE LEGISLATION

A — N° 35

15 juillet 1988

S o m m a i r e

Arrêté grand-ducal du 15 juillet 1988 accordant démission à Monsieur Benny BERG en tant que Ministre de la Santé	page 687
Arrêté grand-ducal du 15 juillet 1988 modifiant l'arrêté grand-ducal du 26 juillet 1984 portant attribution des départements ministériels aux Membres du Gouvernement . . .	688
Arrêté grand-ducal du 15 juillet 1988 approuvant la délégation de compétence accordée à Monsieur le Secrétaire d'Etat Johnny LAHURE pour toutes les affaires relevant du Ministère de la Santé	688
Arrêté ministériel du 15 juillet 1988 portant délégation de signature à Monsieur Robert GOEBBELS, Secrétaire d'Etat	688

Arrêté grand-ducal du 15 juillet 1988 accordant démission à Monsieur Benny BERG en tant que Ministre de la Santé.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;
 Vu l'article 77 de la Constitution;
 Sur le rapport de Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. Démission est accordée, sur sa demande, à Monsieur Benny Berg, Ministre de la Santé.

Art. 2. Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président du Gouvernement,
 Ministre d'Etat,
Jacques Santer

Cabasson, le 15 juillet 1988.
Jean

Arrêté grand-ducal du 15 juillet 1988 modifiant l'arrêté grand-ducal du 26 juillet 1984 portant attribution des départements ministériels aux Membres du Gouvernement.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;
 Vu l'article 76 de la Constitution;
 Vu l'arrêté royal grand-ducal du 9 juillet 1857 portant organisation du Gouvernement grand-ducal, tel qu'il a été modifié par la suite;
 Vu l'arrêté grand-ducal du 26 juillet 1984 portant constitution des départements ministériels;
 Vu l'arrêté grand-ducal du 26 juillet 1984 portant attribution des départements ministériels aux Membres du Gouvernement;
 Sur le rapport de Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. L'arrêté grand-ducal du 26 juillet 1984 portant attribution des départements ministériels aux Membres du Gouvernement est modifié comme suit:

Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement: Ministère des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération; Ministère de l'Economie et des Classes Moyennes; Ministère du Trésor; Ministère de la Santé.

Monsieur Benny Berg: Ministère de la Sécurité Sociale.

Art. 2 Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur ce 15 juillet 1988, et qui sera publié au Mémorial.

*Le Président du Gouvernement,
 Ministre d'Etat,
 Jacques Santer*

Cabasson, le 15 juillet 1988.
Jean

Arrêté grand-ducal du 15 juillet 1988 approuvant la délégation de compétence accordée à Monsieur le Secrétaire d'Etat Johny LAHURE pour toutes les affaires relevant du Ministère de la Santé.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;
 Vu l'arrêté royal grand-ducal modifié du 9 juillet 1857 portant organisation du Gouvernement grand-ducal, notamment l'article 4 modifié par l'arrêté grand-ducal du 9 juillet 1971;
 Vu l'arrêté grand-ducal du 26 juillet 1984 portant constitution des départements ministériels;
 Vu l'arrêté grand-ducal du 26 juillet 1984 portant attribution des départements ministériels aux Membres du Gouvernement, tel qu'il a été modifié par l'arrêté grand-ducal du 15 juillet 1988;
 Sur le rapport de Notre Vice-Président du Gouvernement, Ministre de la Santé;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. Est approuvée la délégation de compétence donnée par Monsieur le Vice-Président du Gouvernement, Ministre de la Santé, à Monsieur le Secrétaire d'Etat Johny Lahure, pour toutes les affaires relevant du Ministère de la Santé.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

*Le Vice-Président du Gouvernement,
 Ministre de la Santé,
 Jacques F. Poos*

Cabasson, le 15 juillet 1988.
Jean

Arrêté ministériel du 15 juillet 1988 portant délégation de signature à Monsieur Robert GOEBBELS, Secrétaire d'Etat.

Le Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes,

Vu l'arrêté royal grand-ducal du 9 juillet 1857 portant organisation du Gouvernement grand-ducal, notamment l'article 4 modifié par l'arrêté grand-ducal du 9 juillet 1971;
 Vu l'arrêté grand-ducal du 26 juillet 1984 portant constitution des départements ministériels;
 Vu les arrêtés grand-ducaux du 26 juillet 1984 et du 15 juillet 1988 portant attribution des départements ministériels aux membres du Gouvernement;

Arrête:

Art. 1^{er}. Délégation de signature est donnée à Monsieur le Secrétaire d'Etat Robert Goebbels pour les affaires relevant du Département de l'Economie.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 15 juillet 1988.
*Le Ministre de l'Economie
 et des Classes Moyennes,
 Jacques F. Poos*